

NOTE A L'ATTENTION DES ÉLÈVES DES CLASSES TERMINALES INSCRIPTION AUX BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

SESSION 2020

- I M P O R T A N T -

Comme l'année dernière, l'inscription au baccalauréat général pour la session 2020 se fera par Internet dans l'établissement du lundi 4 au vendredi 8 novembre 2019.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date de clôture.

Vous trouverez, ci-joint :

- une note d'inscription à lire très attentivement et à conserver jusqu'aux épreuves.

Le descriptif de votre série est disponible en ligne sur le site internet du Rectorat de bordeaux – rubrique Examens et concours / Baccalauréats / EN SAVOIR PLUS / Sur éduscol ▶ Présentation du Baccalauréat.

A - Organisation de l'inscription par Internet :

L'inscription se fera au lycée, salle informatique Agora, selon le planning remis au Professeur Principal de votre classe.

Les élèves scolarisés en dehors de l'académie de Bordeaux durant l'année scolaire 2018-2019 doivent contacter leur établissement d'origine très rapidement afin d'être en possession de leur relevé de l'année 2019 (épreuves anticipées ou Bac) au moment de l'inscription.

IMPORTANT

Pour assurer une inscription dans les meilleures conditions, il est impératif d'être présent le jour de l'inscription en classe. Aucun élève ne pourra s'inscrire dans un créneau qui n'est pas réservé à sa classe.

Documents à apporter le jour de l'inscription :

- *Élèves scolarisés en 2018-2019 dans un autre établissement ou une autre académie : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées.*
- *Élèves redoublants : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées ou des épreuves terminales.*
- *Élèves de nationalité étrangère : copie d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité étrangère.*
- *Copie de la pièce d'identité en cas de changement ou d'erreur sur l'état civil.*
- *Copie du certificat de scolarité à l'étranger pour l'année d'études à l'étranger entre la première et la terminale.*

Le Relevé de notes des élèves scolarisés en première en 2018-2019 au lycée Jay de Beaufort sera remis le jour de l'inscription.

Ces documents sont obligatoires pour l'inscription au baccalauréat.

Épreuves facultatives : (Guide des épreuves facultatives en ligne sur le site internet de l'académie de bordeaux - rubrique Examens et Concours – Baccalauréats – Épreuves facultatives – guide des épreuves facultatives **ou sur le site du lycée**).

Les candidats peuvent s'inscrire à deux épreuves facultatives **au plus**. La première épreuve est affectée du coefficient 2. Si l'épreuve facultative de Latin est choisie en rang 1, elle sera affectée du coefficient 3.

ATTENTION ! Les **épreuves facultatives sont difficiles**, demandent une **haute technicité et des exigences particulières**. En choisissant l'une d'elles, vous pouvez être convoqué (e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département ou dans une autre académie et à vos frais.

Toute absence à une épreuve facultative entraîne la mention « ABSENT » sur le relevé de notes.

Le choix et le classement des épreuves facultatives après signature de la confirmation d'inscription n'est pas modifiable.

Éducation physique et sportive

a) Épreuve obligatoire

En cas **d'inaptitude totale** ou **partielle** les candidats scolaires soumis au contrôle en cours de formation devront produire un certificat médical attestant de l'inaptitude, établi par un médecin et qui sera **remis au professeur d'EPS avant le 18 OCTOBRE 2019**.

Ce certificat sera établi, par le médecin, sur **l'imprimé officiel de dispense** fourni par l'administration (imprimé à disposition au secrétariat du Proviseur adjoint et sur le site du lycée).

☛ **Les candidats qui n'auront pas effectué cette démarche seront notés 0 pour la ou les parties de l'évaluation non subie(s).**

UN CERTIFICAT MEDICAL NON-CONFORME AU MODELE OFFICIEL OU ETABLI À POSTERIORI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

b) Épreuve facultative d'E.P.S. :

Une seule option facultative d'EPS est possible :

- le **contrôle en cours de formation** sur une activité physique proposée dans l'établissement « **ESCALADE** »

ou

- l'épreuve ponctuelle choisie sur une activité différente de celles présentées pour le tronc commun obligatoire « **Judo** » - « **Natation de distance** » - « **Rugby** » - « **Surf** (au Pays Basque) » - « **Tennis** »

Pour toutes informations relatives à l'épreuve et au niveau demandé, **vous adresser à votre professeur d'EPS avant les inscriptions.**

B - Confirmation d'Inscription

La **confirmation d'inscription**, éditée lors de l'inscription Internet, devra être **vérifiée** avec la plus grande attention, **datée et signée à l'encre BLEUE** par le candidat s'il est majeur. Si le candidat est mineur, la confirmation devra être signée **conjointement** par l'élève **et** par ses parents.

Vous joindrez à cette confirmation les **pièces complémentaires et justificatives** suivantes :

- *Pour les élèves de nationalité étrangère : fournir une copie d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité étrangère.*
- *Pour les élèves venant d'une autre Académie : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées ou des épreuves terminales.*
- *Copie de la pièce d'identité uniquement en cas de changement ou d'erreur sur l'état civil.*
- *Copie du certificat de scolarité à l'étranger pour l'année d'études à l'étranger entre la première et la terminale.*
- *Toutes pièces réclamées sur le recto de la confirmation d'inscription (en bas de page).*



Nous vous rappelons que pour vous présenter au baccalauréat général ou technologique, vous devez être en règle avec l'obligation de recensement ou l'obligation de participer à la journée défense citoyenneté.

AUCUNE MODIFICATION NE SERA PRISE EN COMPTE
APRES LE RETOUR DES CONFIRMATIONS.

LA **DATE LIMITE DE RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTIONS**
ACCOMPAGNEES DES PIECES au Secrétariat du Proviseur adjoint, **EST FIXEE**
AU : **MARDI 12 NOVEMBRE 2019 avant 17 heures DERNIER DELAI.**

Le Proviseur adjoint,

C. TAULU